



PROGRÈS EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'ACTION FORMULÉES PAR LA COMMISSION EN 2022

PREPARE PAR : SECRETARIAT

OBJECTIF

Donner à la Commission la possibilité d'examiner les avancées réalisées pendant la période intersessions en ce qui concerne ses demandes d'action adressées au Secrétariat à l'occasion de la 26^{ème} Session en 2022.

CONTEXTE

En 2022, la Commission a formulé 15 demandes d'action. À ce jour, 7 de ces demandes ont été traitées, 6 sont en cours et 2 n'ont pas été traitées. Ces demandes sont énumérées ci-après.

L'Article IX.1 du Règlement intérieur de la CTOI prévoit une exigence permanente visant à ce que le Président envoie, chaque année, un courrier à toutes les parties non-contractantes réputées pêcher des espèces couvertes par la CTOI afin de les presser de devenir des CPC. En 2023, des courriers ont été adressés à 9 États côtiers non-membres.

En ce qui concerne les demandes qui ont été formulées par d'autres organes et approuvées par la Commission en 2022 :

- 6 demandes d'action provenaient du Comité Permanent d'Administration et des Finances et ces 6 demandes ont été traitées (IOTC-2023-SCAF20-03).
- 13 demandes d'action provenaient du Comité d'Application : 12 demandes ont été traitées et 1 est en cours (IOTC-2023-CoC20-14).

RECOMMANDATION/S

Que la Commission :

1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2023-S27-02 qui apporte des informations à la Commission sur les avancées réalisées pendant la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées à sa 26^{ème} Session en 2022.

2) **DÉTERMINE** si l'une des demandes d'action nécessite des instructions ou une orientation supplémentaires.

Action		Situation
POJ = point de l'ordre du jour du rapport P = numéro de paragraphe		
POJ 7.1 En ce qui concerne une procédure pour la sélection et la nomination du Secrétaire exécutif de la CTOI		
P18	La Commission a remercié la présidente du petit groupe de rédaction, Mme Kerrie Robertson (Australie), pour sa contribution à la finalisation du processus et A DEMANDÉ au président de la CTOI d'informer la FAO du résultat ci-dessus.	Traité
POJ 8. Rapport du Comité Scientifique		
P27	La Commission A APPROUVÉ une mission de soutien aux données à Oman, par le Secrétariat de la CTOI. Cette visite faciliterait le partage d'informations pour mieux comprendre le développement des pêcheries d'Oman qui ont montré une croissance significative ces dernières années.	Non traité – Oman a décliné l'offre de mission de soutien.
P32	La Commission A NOTÉ que les différents engins de pêche et flottes ont des impacts différents sur la population d'albacore. La Commission A DEMANDÉ que le CS réalise une évaluation de l'impact sur les pêcheries afin de déterminer les effets de chaque engin/flotte sur l'état du stock d'albacore et sa productivité.	En cours – discuté par le CS25.
P33	La Commission A PRIS NOTE des termes de référence et du plan de travail approuvés par le CS pour un processus externe d'examen par les pairs pour l'évaluation du stock d'albacore..... Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que le Secrétariat s'efforcera d'accélérer la procédure de nomination des réviseurs.	Traité – l'examen par les experts s'est déroulé du 6 au 10 février 2023.
P40	La Commission A PRIS NOTE de l'état des requins présenté dans le rapport du Comité scientifique et A DEMANDÉ au Comité scientifique, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires, d'élaborer des plans de recherche pour les espèces les plus vulnérables et/ou pour lesquelles les données sont insuffisantes (telles que le requin-taupe bleu et le requin océanique), afin d'éclairer les décisions futures sur les mesures à prendre pour remédier aux insuffisances des données, aux stocks en déclin et à la nécessité générale d'améliorer la gestion des interactions avec ces espèces dans les pêcheries de la CTOI.	En cours – le GTEPA19 (en 2023) commencera ces travaux par les espèces prioritaires.
POJ 10 Rapport du Comité Technique sur les Procédures de Gestion		
P47	La Commission A SOUTENU l'important travail réalisé par le CTPG et A APPROUVÉ la recommandation d'organiser une réunion virtuelle en début d'année. Celle-ci serait incluse dans le calendrier des réunions à partir de 2023.	En cours –le CS a recommandé que le CTPG virtuel proposé pour février 2023 soit reporté et tenu début 2024 en portant l'accent sur l'ESG attendue pour le listao.
P49	La Commission A PRIS ACTE de l'offre du PEW Charitable Trusts d'appuyer des ateliers et des activités de renforcement des capacités pour sur l'ESG. La Commission A DEMANDÉ au Secrétariat d'assurer la liaison avec PEW pour coordonner ces activités	En cours – des ateliers sont prévus au T3 de 2023.
P83	La Commission A PRIS ACTE des offres supplémentaires du WWF et de l'ISSF pour appuyer les ateliers et les activités de renforcement des capacités sur l'ESG (voir également le paragraphe 49).	En cours – des ateliers sont prévus au T3 de 2023.
POJ 12.1 Aperçu du rapport du CPAF19		

Action		Situation
POJ = point de l'ordre du jour du rapport P = numéro de paragraphe		
P69	La formation d'un petit groupe de travail (PGT) chargé de rédiger un règlement intérieur pour le fonctionnement du fonds de roulement, conformément à l'article IV.5 du règlement financier de la CTOI. L'Australie, les Comores, l'Union européenne, les Maldives et la Somalie ont indiqué qu'ils contribueraient au PTG.	Traité.
P69	L'ajout d'un expert en données de niveau P2 au personnel du Secrétariat pour mieux faire face à la charge de travail de la section des données et, globalement, renforcer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services de données à la Commission.	En cours — le recrutement a commencé.
POJ 12.2 Programme de travail et budget de la Commission		
P73	En outre, la Commission DEMANDE que toute utilisation du Fonds de roulement soit signalée par le Secrétariat au SCAF lors de l'examen semestriel de 2023.	Traité. Veuillez vous reporter au document IOTC-2023-SCAF20-07.
POJ 13.3 Discussion sur les Mesures de Conservation et de Gestion		
P91	La Commission A DEMANDÉ au président de la CTOI d'assurer la liaison avec les chefs de délégation afin de décider des modalités et de la date d'une session extraordinaire de la Commission en 2023 durant le premier trimestre 2023, pour faire avancer les discussions sur la question des DCP. Certaines délégations ont exprimé une réticence à convoquer une session extraordinaire en l'absence de toute nouvelle information.	Traité.
P94	La Commission EST CONVENUE de relancer le Groupe de travail sur l'arrondissement et l'inspection en haute mer (GTAIHM). À cette fin, la Commission EST CONVENUE des étapes suivantes : (i) La France(TOM) contactera les Membres et vérifiera leur intérêt à participer au GT. (ii) Les Membres intéressés travailleront de manière virtuelle sur un mandat pour le GTAIHM. (iii) Une fois qu'un projet de mandat sera disponible, le GT décidera de la modalité des réunions du GT (virtuelles ou en personne) et lorsqu'il, se réunira pour la première fois, il finalisera le mandat avant de commencer son travail.	Non traité — la France (TOM) n'a pas été en mesure d'entreprendre l'étape (i) jusqu'à présent.
P100	La Commission A DEMANDÉ qu'une réunion des chefs de délégation soit convoquée d'ici la deuxième semaine de juillet 2022 afin de convenir d'un processus visant à organiser une série de réunions avec les parties contractantes faisant objection à la Résolution 21/01 Sur un plan provisoire de reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien et d'autres parties contractantes intéressées afin d'explorer les moyens de répondre à leurs préoccupations.	Traité. 3 réunions ont été tenues. Aucune Session extraordinaire n'est prévue à ce stade.
POJ 14.1 Coopération avec d'autres organisations et institutions		
P113	La Commission A APPROUVÉ le texte des instruments (disponibles à l'Appendice 12) et A DEMANDÉ qu'ils soient envoyés aux organisations respectives pour examen.	Traité.